

Dispositions adoptées par le conseil de l'école concernant le master MEEF (septembre 2017)

**La charte des examens est accessible sur l'ENT,
seuls quelques extraits ont été reproduits.**

Inscriptions

Accès au M1 MEEF

Suite à la publication de la loi du 23 décembre 2016 concernant l'entrée en master, une sélection à l'entrée du M1 MEEF est effectuée sur dossier, dans le cadre de capacités d'accueil par mention de master MEEF et par université. Le dossier de candidature comporte les pièces suivantes :

- formulaire de candidature (cursus détaillé suivi par le candidat) ;
- diplômes, certificats, relevés de notes ;
- lettre de motivation exposant le projet professionnel ;
- curriculum vitae ;
- attestation du niveau en langues étrangères ou française (mention second degré).

La candidature est appréciée notamment selon les critères suivants :

- la nature des études suivies et les compétences acquises ;
- les objectifs et les compétences visées par la formation antérieure ;
- l'adéquation du projet professionnel à la formation visée ;
- la motivation personnelle du candidat.

Préinscription en M1 MEEF dans la mention 1^{er} degré et critères de priorité pour l'affectation sur les sites

La procédure d'affectation sur les 6 sites de formation des candidats admis en M1 prend en compte les vœux géographiques des étudiants dans le cadre de capacités d'accueil prédéfinies :

- Un classement de tous les candidats est effectué sur la base d'un barème prenant en compte les situations personnelles sur des critères d'ordre familial et d'ordre économique. Les étudiants n'ayant aucun point au barème ou obtenant le même nombre de points seront classés par tirage au sort.
- L'affectation géographique est effectuée, selon l'ordre de classement des candidats, sur leur 1^{er} vœu dans la limite des capacités d'accueil de chaque site, puis, de la même manière, sur les vœux suivants.

Après consultation des élus étudiants, les critères suivants, cumulables entre eux, ont été retenus pour 2017-2018.

Critères de priorité absolue

- parents d'enfants de moins de 18 ans
- handicap (RQTH)
- suivi médical obligatoire et continu
- sportif de haut niveau
- autre situation très exceptionnelle soumise à l'appréciation de la commission sur demande formulée par écrit avec pièces justificatives à l'appui.

Autres critères du barème

- CDI / CDD (minimum 3 mois sur l'année 2017-2018)
- Mariage / PACS
- Bourses sur critères sociaux
- Logement social / CROUS
- Responsabilités associatives.

Inscription de non-lauréats en « M1 bis »

Les étudiants non lauréats des concours et ayant validé un M1 MEEF dans l'académie sont autorisés à suivre à nouveau les enseignements de M1 MEEF. Cette possibilité n'est offerte qu'aux étudiants ayant validé un M1 MEEF dans l'académie et pour une seule année seulement. Les étudiants optant pour cette possibilité ne se verront pas proposer de stage et seront autorisés à suivre des enseignements selon un contrat pédagogique établi en début d'année.

Inscription de non-lauréats en M2 MEEF

L'accès en M2 MEEF pour les non lauréats est autorisé aux étudiants qui ont validé un M1 MEEF dans l'académie, et aux étudiants qui ont validé un M1 MEEF dans une autre académie ou dans le réseau privé, après examen du dossier de candidature. Le stage est effectué dans le réseau public.

Inscription des stagiaires lauréats d'un concours de recrutement du premier ou du second degré

Tous les enseignants et CPE suivant une formation à l'ESPE doivent s'inscrire à l'université.

Site de formation des enseignants stagiaires en M2

Pour chaque formation multi-sites (Rennes-Brest ou Rennes-Brest-Lorient), une carte de Bretagne définit le lieu de formation en fonction de l'établissement d'affectation. Des zones géographiques sont identifiées a priori. Cette carte est connue en amont de l'affectation des stagiaires et permet à chacun de connaître son lieu de formation dès le mois de juillet afin d'en tenir compte pour prendre ses dispositions en termes de logement.

Auditeurs libres

L'inscription en auditeur libre est possible en M1 MEEF, sans condition préalable de scolarité, d'examen ou de diplôme. Il ne confère pas le statut d'étudiant. Les auditeurs libres sont autorisés à accéder à la bibliothèque et à assister aux cours magistraux dans la mesure des places disponibles. La qualité d'auditeur libre ne permet pas d'assister aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques. Un auditeur libre ne peut pas passer les examens.

Redoublement en M1 MEEF

Le redoublement en M1 MEEF n'est pas systématique. La commission chargée d'étudier les candidatures au M1 MEEF peut proposer au président de l'université de ne pas autoriser le redoublement en cas d'échec à l'issue de la seconde session du M1. L'étude du redoublement est restreinte aux deux situations suivantes :

- les étudiants ayant eu un comportement incompatible avec l'exercice du métier d'enseignant ou de CPE (en particulier ceux qui ont subi une rupture de stage pour cause de comportement réhibitoire) ;
- les parcours atteignant leur capacité d'accueil, pour lesquels les redoublements limitent la poursuite d'études des étudiants sortant de licence.

Le M1 MEEF des trois premières mentions

Contenus transversaux de tronc commun

En M1 MEEF, les apports du tronc commun en CM des UE1 et UE2 doivent être réinvestis dans les autres enseignements de l'UE par les formateurs disciplinaires :

- ils doivent allier apports théoriques, exemples de mise en œuvre dans des pratiques de classe et connaissances institutionnelles ;
- ils doivent se traduire par des déclinaisons dans le cadre des différents parcours, au sein des disciplines, pour ne pas apparaître comme des apports hors-sol.

Cela conduit à préconiser l'élaboration de deux types de productions : un texte académique explicitant les objectifs et une communication plus précise par site explicitant les contenus enseignés. En outre, cette démarche conforterait le développement d'une culture commune au sein de l'ensemble des intervenants en master MEEF.

La dimension numérique

Elle apparaît explicitement dans l'UE 4 mais n'est pas présente en tant que telle dans les enseignements transversaux des autres UE. L'enjeu est qu'elle ne soit pas cantonnée à des enseignements spécifiques, mais qu'elle irrigue l'ensemble des champs disciplinaires comme les autres thématiques de culture commune (établissement scolaire, difficultés des élèves, évaluation, orientation...).

Le nouveau cadre de référence des compétences numériques pour l'école et le collège permet de définir le champ des compétences auquel il convient de former nos étudiants. Certaines compétences sont abordées dans l'UE4. Après les avoir recensées, les parcours seront interrogés sur la manière dont ils abordent les compétences de ce référentiel afin de s'assurer que toutes soient traitées d'une manière ou d'une autre. L'exhaustivité est sûrement à atteindre sur la totalité du parcours M1-M2. Et plus largement, les parcours pourraient être questionnés sur la manière dont ils forment par le numérique.

L'UE Recherche en M1 MEEF

Suite au retour de l'enquête réalisée auprès des différents parcours, le COSP formule les avis suivants, en rappelant que l'objectif n'est pas d'uniformiser les contenus, ni de faire disparaître la recherche disciplinaire ou toute spécificité des différentes disciplines.

- Les disparités de mise en œuvre de l'UE recherche en M1 MEEF doivent être réduites afin que les compétences attendues soient les mêmes pour tous les étudiants du master MEEF ;
- La formation à la recherche en M1 devrait s'inscrire dans un cadre commun à l'ensemble des parcours, notamment avec des objectifs et des attendus de production partagés vis-à-vis des étudiants en master MEEF.

Le COSP propose un ensemble de compétences à maîtriser à un premier niveau en M1 afin que les étudiants arrivent avec un bagage suffisant en M2 pour entamer leur travail sur le mémoire :

- Être capable de justifier un sujet
- Être capable d'utiliser des moteurs de recherche à partir d'une thématique
- Être capable d'établir une bibliographie, de rédiger un état de l'art, de situer un auteur dans un champ disciplinaire
- Être capable de rendre compte d'un article scientifique
- Être capable de problématiser et formuler des hypothèses
- Être capable de proposer un plan répondant à une problématique
- Être capable d'articuler des points de vue contradictoires
- Être capable d'écrire en respectant des normes d'écriture scientifique
- Être capable de présenter son travail à l'oral

Une production de 10 à 30 pages permettant d'évaluer ces compétences est attendue en M1, ainsi qu'un oral.

Proposition complémentaire : assister à une conférence de chercheur ou à un colloque, un séminaire, une journée d'étude, etc.

Évolution de l'UE Langue (UEL) à compter de la rentrée 2017

L'évaluation de l'UEL, en contrôle continu, sera désormais prise en compte en fin d'année pour 2 ECTS.

Un positionnement des étudiants inscrits dans l'UEL sera effectué en début d'année, afin de constituer des groupes de besoin sur deux ou trois niveaux Avancé/Débutant ou Avancé/Intermédiaire/Débutant.

Les modalités d'organisation seront propres aux universités, dans le cadre d'un volume horaire annuel étudiant pouvant aller de 12h à 36h :

- Le profil étudiant débutant bénéficiera dans la mesure du possible d'un volume horaire plus conséquent pouvant aller jusque 36h ou sera intégré dans un groupe à effectif réduit.
- Le profil étudiant intermédiaire aura 22h d'enseignement.
- Le profil étudiant avancé pourra, dans la mesure du possible, bénéficier de contenus adaptés avec un volume horaire réduit.

Pour les étudiants de M2 qui n'auraient pas validé l'UEL, un module à distance pourra être proposé par l'ESPE et si les emplois du temps le permettent, des cours de langue de M1, M2 voire L3 pourront également leur être ouverts.

La certification CLES

Les étudiants volontaires des trois premières mentions du master MEEF peuvent bénéficier gratuitement des sessions de certification organisées par les universités.

Enseignements transversaux de tronc commun en M1 MEEF

| UE | S 7 | S 8 | Contenus | Modalités d'enseignement | Modalités d'évaluation |
|--|--|--|---|--|--|
| <p>UE 1 : Apports transversaux en sciences humaines - L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages</p> <p>Enjeu de prise en compte des apports dans les enseignements du parcours</p> | 16h | / | <ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce qu'apprendre ? <ul style="list-style-type: none"> • mécanismes d'apprentissage • évaluation des apprentissages - Motivation, apprentissages et persévérance scolaire - Développement de l'enfant (1^{er} degré) / de l'adolescent (2nd degré) - Lire pour comprendre | <p>Tout en CM</p> <p>4h</p> <p>4h</p> <p>2h</p> <p>4h</p> <p>2h</p> | / |
| <p>UE 2 : L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages</p> <p>Enjeu de prise en compte des apports dans les enseignements du parcours</p> | 7h | 4h | <ul style="list-style-type: none"> - Diversité, mixités et inégalités de réussite - Difficultés et grande difficultés scolaires <ul style="list-style-type: none"> • Facteurs • Prise en compte dans la classe différenciation/adaptation • dispositifs institutionnels d'aide | <p>Tout en CM</p> <p>4h</p> <p>3h</p> <p>2h</p> <p>2h</p> | <p>UE liée au stage de PA</p> <p>Rapport de stage</p> <p>Évalué par les formateurs des parcours avec une grille intégrant des critères prenant en compte les thématiques transversales</p> |
| <p>UE3 : L'enseignant acteur de la communauté éducative</p> <p>Parcours de formation en école ou en établissement. 1^{er} niveau de développement de compétences</p> | <p>18h</p> <p>8h CM</p> <p>10h TD</p> <p>2 ECTS</p> | / | <ul style="list-style-type: none"> - École/EPLÉ : <ul style="list-style-type: none"> • contexte/instances/fonctionnement • Projet et politique éducative – Action éducative et pédagogique de l'enseignant - École-famille et coéducation - Parcours de l'élève <ul style="list-style-type: none"> • continuité des apprentissages (ruptures, cycle 3...) - Prévention du décrochage • Maternelle (1^{er} degré) / Orientation (2nd degré) | <p>2h CM</p> <p>2h TD (outils obs.)</p> <p>2h TD (post obs.)</p> <p>2h CM + 2h TD</p> <p>2h CM</p> <p>2h CM + 4h TD</p> | <p>UE liée au stage d'observation</p> <p>Rapport de stage</p> |
| <p>UE 4 : Fondements éthiques et identité professionnelle</p> | <p>20h</p> <p>10h CM</p> <p>6h TD</p> <p>4h TP</p> <p>2 ECTS</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Système éducatif français (politique et enjeux) et socle commun - Règle transgression et sanction / Autorité et climat - Valeurs de la république et de l'école - Apprendre et travailler à l'ère du numérique <ul style="list-style-type: none"> • usages numériques des jeunes • apprendre à l'ère du numérique • Culture informationnelle : veille, évaluation de l'information, partage - Droits et sécurité, cadre juridique : propriété intellectuelle et respect de la vie privée - Innover et collaborer à l'ère du numérique - Attendus du dossier numérique du S8 | <p>4h CM</p> <p>2h CM + 2h TD</p> <p>2h CM</p> <p>1h CM</p> <p>1h CM</p> <p>2h TP</p> <p>2h TD</p> <p>2h TP</p> <p>2h TD</p> | <p>S7 : ancrée sur la connaissance des cadres juridiques du métier</p> <p><i>Forme à définir</i></p> |
| | <p>10h CM</p> <p>6h TD</p> <p>4h TP</p> <p>2 ECTS</p> | <p>20h</p> <p>10h CM</p> <p>6h TD</p> <p>4h TP</p> <p>2 ECTS</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Massification/démocratisation/égalité des chances - Efficacité et équité du système - le système aujourd'hui, comparaison internationale - Laïcité - Enjeux de l'EMC – parcours citoyen - identité numérique – élèves/professeurs/réseaux sociaux - Éducation aux médias et à l'information (EMI) - Accompagnement de la production du dossier numérique du S8 (2h S7 – 4h S8) | <p>4h CM</p> <p>4h CM</p> <p>2h TD</p> <p>2h TD</p> <p>2h CM</p> <p>2h TD</p> <p>2*2h TP</p> | |

M1 MEEF – Mention 1^{er} degré

**Parcours PROFESSEUR DES ECOLES – 600 heures
+ 25h / semestre de breton dans l'UE0 pour le bilingue**

Semestre 7 : 319 h + 1 semaine de stage d'observation (hors UE 6)

| Intitulés UE (voire EC) | ECTS (coeff.) | Compétences visées | Volume horaire | CM | TD | TP |
|---|------------------|---|----------------------------|----|----|----|
| UE 0 : Les fondamentaux en français et en mathématiques | 7 | | 60 h | | | |
| EC1 : Français | / | - Maitriser les savoirs disciplinaires en français et en mathématiques. | 24 | 8 | 10 | 6 |
| EC2 : Mathématiques | / | | 24 | 8 | 10 | 6 |
| EC3 : Part modulaire Français/Mathématiques | / | | 12 | | 8 | 4 |
| UE 1 : Apports disciplinaires et didactiques - L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages | 16 | Intègre la dimension numérique | 156 h + 16 h | | | |
| EC1 : Français | (6) | - Maitriser les savoirs disciplinaires et leur didactique | 54 | 12 | 16 | 12 |
| Mathématiques | | | | 2 | 6 | 6 |
| EC2 : Sciences et technologies | (5) | - Analyser des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte le socle commun, les programmes et les démarches didactiques afférentes. | 46 | 4 | 8 | 12 |
| Histoire, géographie, éducation morale et civique | | | | 6 | 16 | |
| EC3 : EPS | (5) | - Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves - Utiliser les ressources numériques au service de son enseignement | 50 | 6 | | 16 |
| Arts plastiques | | | | 2 | | 10 |
| Musique | | | | 2 | | 10 |
| Histoire des arts | | | | 4 | | |
| EC4 : Langue | / | | 4 | 2 | | 2 |
| EC5 : Approfondissement | / | - Préparer l'épreuve sur dossier du CRPE dans un domaine au choix du candidat | 2 | | 2 | |
| EC6 : Apports transversaux en sciences humaines | / | - Connaître les élèves et les processus d'apprentissage (tronc commun) | 16 | 16 | | |
| UE 2 : L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages | 0 | Liée au stage – Évaluation au S8 | 19h | | | |
| Piloter et analyser une séance | / | - Observer et analyser une situation d'apprentissage | 12 | | | 12 |
| Prendre en compte des besoins et des acquis des élèves | / | - Connaître et prendre en compte la diversité des élèves (tronc commun) | 7 | 7 | | |
| UE3 : L'enseignant acteur de la communauté éducative | 2 | Liée au stage | 18 h | | | |
| | / | - Identifier les principaux acteurs internes et externes de l'école (tronc commun) - Repérer des éléments constitutifs du parcours de l'élève (tronc commun) | 18 | 8 | 10 | |
| UE 4 : Fondements éthiques et identité professionnelle | 2 | Intègre la dimension « cultures numériques » | 20 h | | | |
| | / | - Connaître le système éducatif (tronc commun) - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice du métier (tronc commun) | 20 | 10 | 6 | 4 |
| UE 5 : Recherche | 3 | Initiation à la recherche | 30 h | | | |
| UE 6 : Langue non compensable | 0 | Volume horaire adapté en fonction des besoins (groupes de niveaux) | 12h à 36h à l'année | | | |

M1 MEEF – Mention 1er degré

**Parcours PROFESSEUR DES ECOLES – 600 heures
+ 25h / semestre de breton dans l'UE0 pour le bilingue**

Semestre 8 : 258 h + 3 semaines de stage de pratique accompagnée (hors UE 6)

| Intitulés UE (voire EC) | ECTS (coeff.) | Compétences visées | Volume horaire | CM | TD | TP |
|---|---------------|--|----------------------------|----|----|----|
| UE 0 : Les fondamentaux en français et en mathématiques | 5 | | 40 h | | | |
| EC1 : Français | / | - Maîtriser les savoirs disciplinaires en français et en mathématiques. | 16 | 6 | 6 | 4 |
| EC2 : Mathématiques | / | | 16 | 6 | 6 | 4 |
| EC3 : Part modulaire Français/Mathématiques | / | | 8 | | 4 | 4 |
| UE 1 : Apports disciplinaires et didactiques - L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages | 14 | Intègre la dimension numérique | 150 h | | | |
| EC1 : Français | (4) | - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique | 48 | 12 | 12 | 8 |
| Mathématiques | | | | 6 | 6 | 4 |
| EC2 : Sciences et technologies | (4) | - Analyser et construire des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. | 44 | 4 | 8 | 12 |
| Histoire, géographie, éducation morale et civique | | | | 6 | 14 | |
| EC3 : EPS | (4) | - Concevoir des évaluations pour évaluer les acquis et les progrès des élèves. | 42 | 6 | 2 | 10 |
| Arts plastiques | | | | 2 | 2 | 6 |
| Musique | | | | 2 | 2 | 6 |
| Histoire des arts | | | | 4 | | |
| EC4 : Langue | (2) | - Préparer l'épreuve sur dossier du CRPE dans un domaine au choix du candidat | 10 | 2 | | 8 |
| EC5 : Approfondissement | / | | 6 | | | 6 |
| UE 2 : L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages | 4 | Liée au stage de pratique accompagnée | 18 h | | | |
| Piloter et analyser une séance | / | - Mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage en prenant en compte la diversité des élèves | 14 | | | 14 |
| Prendre en compte des besoins et des acquis des élèves | / | - Prendre en compte la diversité des élèves (tronc commun) | 4 | 4 | | |
| UE 4 : Fondements éthiques et identité professionnelle | 2 | Intègre la dimension « cultures numériques » | 20 h | | | |
| | / | - Connaître le système éducatif (tronc commun) - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice du métier (tronc commun) | 20 | 10 | 6 | 4 |
| UE 5 : Recherche | 3 | Initiation à la recherche | 30 h | | | |
| UE 6 : Langue non compensable | 2 | Volume horaire adapté en fonction des besoins (groupes de niveaux) | 12h à 36h à l'année | | | |

Semestre 7 : 290h + 1 semaine de stage d'observation (hors UE 6)

| Intitulés UE (voire EC) | ECTS (coeff.) | Commentaires | Volume horaire | CM | TD | TP |
|--|---------------|--|----------------------------|--------------------|----|----|
| Apports disciplinaires et didactiques - L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages | 23 | Intègre la dimension numérique | 187 h + 16h | | | |
| UE 10 : Apports transversaux en sciences humaines | / | Tronc commun | 16 | 16 | | |
| UE 11 : UE disciplinaire et/ou didactique | ... | Décliné par parcours | 187 | Selon les parcours | | |
| UE 12 : ... | ... | Décliné par parcours | | | | |
| UE 2 : L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages | 0 | Liée au stage – Évaluation au S8 | 19 h | | | |
| Piloter et analyser une séance | / | Décliné par parcours | 12 | | | 12 |
| Prendre en compte des besoins et des acquis des élèves | / | Tronc commun | 7 | 7 | | |
| UE3 : L'enseignant acteur de la communauté éducative | 2 | Liée au stage | 18 h | | | |
| | / | Tronc commun | 18 | 8 | 10 | |
| UE 4 : Fondements éthiques et identité professionnelle | 2 | Intègre la dimension « cultures numériques » | 20 h | | | |
| | / | Tronc commun | 20 | 10 | 6 | 4 |
| UE 5 : Recherche | 3 | Initiation méthodologique | 30 h | | | |
| UE 6 : Langue non compensable | 0 | Adaptée aux besoins (groupes de niveaux) – Évaluation au S8 | 12h à 36h à l'année | | | |

Maquette spécifique pour le parcours documentation

| | | | | | | |
|--|-----------|---------------------------------------|--------------------|----|----|----|
| Le professeur-documentaliste maître d'œuvre à l'échelle de l'établissement | 12 | | 105 h | | | |
| UE 01 : Politique documentaire | 5 | | 41 | 17 | 24 | |
| UE 02 : Traitement documentaire | 4 | | 38 | 6 | 12 | 20 |
| UE 03 : Ouverture sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel | 3 | | 26 | 7 | 19 | |
| Apports disciplinaires et didactiques - L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages | 11 | Intègre la dimension numérique | 82 h + 16 h | | | |
| UE 10 : Apports transversaux en sciences humaines | / | Tronc commun | 16 | 16 | | |
| UE 11 : Culture de l'information-documentation | 7 | | 56 | 22 | 34 | |
| UE 12 : théories de l'apprentissage et courants pédagogiques | 4 | | 26 | 7 | 19 | |

M1 MEEF – Mention 2nd degré

Parcours PLC – 550 heures
(+ 50 heures pour les CAPES bi-disciplinaires dans les UE1)

Semestre 8 : 238 h + 3 semaines de stage de pratique accompagnée (hors UE 6)

| Intitulés UE (voire EC) | ECTS (coeff.) | Commentaires | Volume horaire | CM | TD | TP |
|--|------------------|---|----------------------------|--------------------|----|----|
| Apports disciplinaires et didactiques - L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages | 19 | Intègre la dimension numérique | 170 h | | | |
| UE 11 : UE disciplinaire et/ou didactique | ... | Décliné par parcours | 170 | Selon les parcours | | |
| UE 12 : ... | ... | Décliné par parcours | | | | |
| UE 2 : L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages | 4 | Lié au stage de pratique accompagnée | 18 h | | | |
| Piloter et analyser une séance | / | Décliné par parcours | 14 | | | 14 |
| Prendre en compte des besoins et des acquis des élèves | / | Tronc commun | 4 | 4 | | |
| UE 4 : Fondements éthiques et identité professionnelle | 2 | Intègre la dimension « cultures numériques » | 20 h | | | |
| | / | Tronc commun | 20 | 10 | 6 | 4 |
| UE 5 : Recherche | 3 | Initiation méthodologique | 30 h | | | |
| UE 6 : Langue non compensable | 2 | Adaptée aux besoins (groupes de niveaux) | 12h à 36h à l'année | | | |

Maquette spécifique pour le parcours documentation

| | | | | | | |
|--|-----------|---------------------------------------|-------------|----|----|----------|
| Le professeur-documentaliste maître d'œuvre à l'échelle de l'établissement | 9 | | 80 h | | | |
| UE 01 : Contextes et enjeux professionnels | 7 | | 70 | 26 | 44 | |
| UE 02 : Politique documentaire | 2 | | 10 | 4 | 6 | |
| Apports disciplinaires et didactiques - L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages | 10 | Intègre la dimension numérique | 90 h | | | |
| UE 11 : Pédagogie info-documentaire | 7 | | 70 | 15 | 46 | 9 |
| UE 12 : Culture de l'information-documentation | 3 | | 20 | 8 | 12 | |

Semestre 7 : 285h + 1 semaine de stage d'observation (hors UE 6)

| Intitulés UE (voire EC) | ECTS (coeff.) | Commentaires / Connaissances et compétences visées | Volume horaire | CM | TD | TP |
|---|---------------|---|----------------------------|----|----|----|
| UE 0 : Connaissances pluridisciplinaires – concepts fondamentaux, enjeux et problématiques de l'action éducative | 9 | Approche des concepts fondamentaux et enjeux de l'éducation au travers des différentes disciplines en SHS : histoire, philosophie, psychologie, sociologie, sciences politiques, droit. | 87 h | 69 | 18 | |
| UE 1 : Politiques éducatives et enjeux sociaux – Le CPE conseiller et animateur de la politique éducative de l'établissement | 8 | Comprendre le pilotage des établissements et apprendre à se positionner en tant que concepteur et acteur de politiques éducatives. Connaissance du métier de CPE et de son cadre juridique d'exercice. | 64 h | 15 | 37 | 12 |
| UE 2 : Médiation et pratiques éducatives – Le CPE accompagnateur du parcours de formation des élèves | 6 | Liée au stage de pratique accompagnée | 66h | | | |
| Construction du parcours de l'élève | / | Construction du parcours de l'élève et mise en situation professionnelle | 43 | 24 | 16 | 3 |
| Apports transversaux en sciences humaines Prendre en compte des besoins et des acquis des élèves | / | Tronc commun | 23 | 23 | | |
| UE3 : Travail éducatif et social en contexte – Le CPE acteur de la communauté éducative | 2 | Tronc commun – UE Liée au stage d'observation | 18 h | 8 | 10 | |
| UE 4 : Fondements éthiques et identité professionnelle | 2 | Tronc commun - Intègre la dimension « cultures numériques » | 20 h | 10 | 6 | 4 |
| UE 5 : Recherche | 3 | Méthodologie de la recherche | 30 h | | | |
| UE 6 : Langue non compensable | 0 | Adaptée aux besoins (groupes de niveaux) – Évaluation au S8 | 12h à 36h à l'année | | | |

Semestre 8 : 236 h + 3 semaines de stage de pratique accompagnée (hors UE 6)

| Intitulés UE (voire EC) | ECTS (coeff.) | Commentaires / Connaissances et compétences visées | Volume horaire | CM | TD | TP |
|---|---------------|---|----------------------------|----|----|----|
| UE 0 : Connaissances pluridisciplinaires - concepts fondamentaux, enjeux et problématiques de l'action éducative | 6 | Approche des concepts fondamentaux et enjeux de l'éducation au travers des différentes disciplines en SHS : histoire, philosophie, psychologie, sociologie, sciences politiques, droit. | 57 h | 39 | 18 | |
| UE 1 : Politiques éducatives et enjeux sociaux – Le CPE conseiller et animateur de la politique éducative de l'établissement | 9 | Comprendre le pilotage des établissements et apprendre à se positionner en tant que concepteur et acteur de politiques éducatives. Connaissance du métier de CPE et de son cadre juridique d'exercice. | 69 h | 15 | 33 | 21 |
| UE 2 : Médiation et pratiques éducatives – Le CPE accompagnateur du parcours de formation des élèves | 8 | Liée au stage de pratique accompagnée | 60 h | | | |
| Construction du parcours de l'élève | / | Accompagnement des élèves / École inclusive / Cultures juvéniles | 56 | 15 | 41 | |
| Prendre en compte des besoins et des acquis des élèves | / | Tronc commun | 4 | 4 | | |
| UE 4 : Fondements éthiques et identité professionnelle | 2 | Tronc commun | 20 h | 10 | 6 | 4 |
| UE 5 : Recherche | 3 | Méthodologie de la recherche | 30 h | | | |
| UE 6 : Langue non compensable | 2 | Adaptée aux besoins (groupes de niveaux) | 12h à 36h à l'année | | | |

Le M2 MEEF des trois premières mentions

Enseignements communs ou mutualisés UE1 et UE2

| | Gestion de classe | Posture (geste et voix) | Évaluation | Diversité des élèves | Climat scolaire |
|-----------------|--------------------|-------------------------|----------------|----------------------|--------------------------|
| UE1 | | | 2h CM 2h TD | 2h CM 2h TD | |
| UE2 | 2h CM 2h TP APP | 6h TP | 2h TP APP | 2h TP APP | 2h CM 2h TD 2h TP APP |
| Horaires | 4h | 6h | 6h | 6h | 6h |

Les thématiques abordées dans les enseignements communs sont déclinés dans les différents parcours, selon les spécificités de métier ou disciplinaires.

Selon la volonté des sites, ces volumes pourront être localement supérieurs, sous forme mutualisée et/ou par regroupement de disciplines, en fonction des objets qui seraient traités.

UE3 : 4 semaines académiques PE-PLC-CPE avec possibilité de formation des stagiaires sur leur site de proximité

Les stagiaires du 2nd degré et les stagiaires bilingues du 1^{er} degré choisiront en début d'année s'ils souhaitent suivre cette UE sur le site le plus proche de leur affectation.

| Dates 2017-2018 | Thématiques La démarche de projet est abordée en lien avec le parcours en école ou en établissement (démarche de diagnostic du contexte) | Volumes horaires | |
|--------------------|---|------------------|-------------------|
| | | | |
| 13 et 14 décembre | Méthodologie de projet : acteur d'une démarche de projet ancrée dans son contexte d'exercice – Pilotage d'une école, d'un EPLE Formation du citoyen | 6h 6h | 2h CM 6h TD 4h TP |
| 7 et 8 février | Partenaires de l'école : alliances éducatives Pédagogie du projet (2h UE1) : collaboration, initiative,... articulé aux notions à la différenciation et à l'évaluation Démarche de projet : apports et travail de groupe accompagné | 3h 2h 4h | 1h CM 4h TD 4h TP |
| 21 et 22 mars | Parcours des élèves Pédagogie du projet (2h UE1) : collaboration, initiative,... articulé aux notions à la différenciation et à l'évaluation Démarche de projet : travail de groupe accompagné | 5h 2h 2h | 1h CM 2h TD 6h TP |
| 18 et 19 avril | Présentation orale du projet devant le groupe (évaluation de l'UE3) | 4h | 4h TP |

Enseignements inter-degrés (ou transversaux)

- Les 12h de l'UE1
- 4h de l'UE2 sur le climat scolaire (hors analyse de pratiques)
- 10h sur 18h de l'UE3
(en dehors des 12h de la démarche de projet des étudiants)

Démarche de projet de l'étudiant (12h)

- 13-14 déc. 2h TP Premier travail avec formation des groupes, analyse du contexte
- 7-8 février 4h TP Apports et reprise des éléments de décembre + travail de groupe accompagné
- 21-22 mars 2h TP Travail de groupe accompagné
- 18-19 avril 4h TP Présentation orale devant le groupe et évaluation de l'UE3

Semestre 9 : 140h formation en alternance

| Intitulés UE (voire EC) | ECTS (coeff.) | Commentaires | Volume horaire | CM | TD | TP |
|---|---------------|---|----------------|----|----|----|
| UE 1 : L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages | 11 | | 60 h | | | |
| Enseignements par parcours ou interdisciplinaires (selon parcours) | / | Parcours de langue mutualisés (28h) sauf 24h spécifique au parcours | 52 | | 34 | 18 |
| Enseignements mutualisés et inter-degrés | / | Évaluation des élèves et notion de compétences Diversité et besoins des élèves, dans la classe et sur les temps d'accompagnement personnalisé | 8 | 4 | 4 | |
| UE 2 : L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages | 7 | | 40 h | | | |
| Enseignements par parcours ou interdisciplinaires (selon parcours) | / | Parcours de langue mutualisés | 26 | | 20 | 6 |
| Enseignements mutualisés (en partie inter-degrés) | / | Gestion de classe, autorité, rapport à la règle - Adapter sa posture (gestes et voix) Évaluer en situation d'apprentissage - Prise en compte de la diversité des élèves (lien UE1) | 14 | 2 | | 12 |
| UE3 : L'enseignant acteur de la communauté éducative | 0 | En lien avec le parcours de formation en école ou en établissement | 12 h | | | |
| Enseignements mutualisés (en partie inter-degrés) | / | Formation du citoyen – Méthodologie de projet dans une école ou un établissement | 12 | 2 | 6 | 4 |
| UE 4 : Mise en situation professionnelle | 10 | | 20 h | | | |
| Analyse de pratiques par parcours | / | | 20 | | | 20 |
| UE 5 : Recherche | 2 | | 8 h | | | |
| | / | | 8 | | 4 | 4 |

Semestre 10 : 92h formation en alternance

| Intitulés UE (voire EC) | ECTS (coeff.) | Commentaires | Volume horaire | CM | TD | TP |
|---|---------------|---|----------------|----|----|----|
| UE 1 : L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages | 3 | | 32 h | | | |
| Enseignements par parcours ou interdisciplinaires (selon parcours) | / | Parcours de langue mutualisés (12h) sauf 16h spécifique au parcours | 28 | | 18 | 10 |
| Enseignements mutualisés et inter-degrés | / | Être acteur dans une démarche de projet et mettre l'élève en projet | 4 | 0 | 4 | |
| UE 2 : L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages | 3 | | 28 h | | | |
| Enseignements par parcours ou interdisciplinaires (selon parcours) | / | Parcours de langue mutualisés | 22 | | 16 | 6 |
| Enseignements mutualisés (en partie inter-degrés) | / | Climat scolaire (relation aux élèves, aux parents, aux pairs) | 6 | 2 | 2 | 2 |
| UE3 : L'enseignant acteur de la communauté éducative | 4 | En lien avec le parcours de formation en école ou en établissement | 18 h | | | |
| Enseignements mutualisés (en partie inter-degrés) | / | Partenaires de l'école – Parcours de l'élève – Démarche de projet | 18 | 2 | 2 | 14 |
| UE 4 : Mise en situation professionnelle | 10 | | 10 h | | | |
| Analyse de pratiques par parcours | / | | 10 | | | 10 |
| UE 5 : Recherche | 10 | | 4 h | | | |
| | / | | 4 | | | 4 |

Semestre 9 : 140h formation en alternance

| Intitulés UE (voire EC) | ECTS (coeff.) | Commentaires | Volume horaire | CM | TD | TP |
|---|------------------|---|-------------------|----|----|----|
| UE 1 : Politiques éducatives et enjeux sociaux - Le CPE conseiller et animateur de la politique éducative de l'établissement | 6 | | 23 h | | | |
| Enseignements CPE ou interdisciplinaires | / | | 15 | | 10 | 5 |
| Enseignements mutualisés avec 2 nd degré | / | Évaluation des élèves et notion de compétences Diversité et besoins des élèves, dans la classe et sur les temps d'accompagnement personnalisé | 8 | 4 | 4 | |
| UE 2 : Médiation et pratiques éducatives - Le CPE accompagnateur du parcours de formation des élèves | 10 | | 71 h | | | |
| Enseignements CPE ou interdisciplinaires | / | | 57 | | 40 | 17 |
| Enseignements mutualisés avec 2 nd degré | / | Gestion de classe, autorité, rapport à la règle - Adapter sa posture (gestes et voix) Évaluer en situation d'apprentissage - Prise en compte de la diversité des élèves (lien UE1) | 14 | 2 | | 12 |
| UE3 : Travail éducatif et social en contexte - Le CPE acteur de la communauté éducative | 2 | | 18 h | | | |
| Enseignements CPE | / | | 6 | | 4 | 2 |
| Enseignements mutualisés avec 2 nd degré | / | Formation du citoyen – Méthodologie de projet dans une école ou un établissement | 12 | 2 | 6 | 4 |
| UE 4 : Mise en situation professionnelle | 10 | | 20 h | | | |
| UE 5 : Recherche | 2 | | 8 h | | | |

Semestre 10 : 92h formation en alternance

| Intitulés UE (voire EC) | ECTS (coeff.) | Commentaires | Volume horaire | CM | TD | TP |
|---|------------------|---|-------------------|----|----|----|
| UE 1 : Politiques éducatives et enjeux sociaux - Le CPE conseiller et animateur de la politique éducative de l'établissement | 3 | | 37 h | | | |
| Enseignements CPE ou interdisciplinaires | / | | 33 | | 22 | 11 |
| Enseignements mutualisés avec 2 nd degré | / | Être acteur dans une démarche de projet et mettre l'élève en projet | 4 | 0 | 4 | |
| UE 2 : Médiation et pratiques éducatives - Le CPE accompagnateur du parcours de formation des élèves | 3 | | 14 h | | | |
| Enseignements CPE ou interdisciplinaires | / | | 8 | | 5 | 3 |
| Enseignements mutualisés avec 2 nd degré | / | Climat scolaire (relation aux élèves, aux parents, aux pairs) | 6 | 2 | 2 | 2 |
| UE3 : Travail éducatif et social en contexte - Le CPE acteur de la communauté éducative | 4 | | 27 h | | | |
| Enseignements CPE | / | | 9 | | 7 | 2 |
| Enseignements mutualisés avec 2 nd degré | / | Partenaires de l'école – Parcours de l'élève – Démarche de projet | 18 | 2 | 2 | 14 |
| UE 4 : Mise en situation professionnelle | 10 | | 10 h | | | |
| UE 5 : Recherche | 10 | | 4 h | | | |

Compétences professionnelles visées

| | | |
|--|---|---|
| UE 1 : L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages | Construire des séances, des séquences d'apprentissage et leurs évaluations Exploiter les ressources numériques dans son enseignement. | |
| <p style="text-align: center;">Connaissances</p> <p>Connaître la (les) disciplines (ou domaines d'enseignement) et sa (leurs) didactique(s) Connaître des programmes du ou des cycles d'exercice professionnel</p> <p>Connaître les fondements sociologiques de l'évaluation scolaire Connaître le socle commun et l'approche institutionnelle de l'évaluation des acquis des élèves Connaître la question de l'évaluation en milieu scolaire : évaluation critériée de situations d'apprentissage - évaluation et progressivité des apprentissages</p> <p>Connaître les enjeux du numérique et les potentiels en classe au service des apprentissages</p> | | <p style="text-align: center;">Capacités</p> <p>Avoir un recul critique par rapport à sa (ses) discipline(s) (son histoire, les enjeux, les questions vives) Savoir identifier les enjeux d'apprentissage au regard des fondements scientifiques de la (les) discipline(s) Savoir élaborer une programmation/progression des enseignements/apprentissages sur un temps long Construire des séances d'apprentissage en justifiant ses choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettant aux élèves de se mobiliser - visant la construction des compétences des élèves - identifiant les obstacles didactiques - inscrites dans le continuum du parcours de l'élève et prenant en compte la diversité des élèves - intégrant le numérique <p>Être acteur dans une démarche de projet et mettre l'élève en projet (EPI, AP...)</p> |
| UE 2 : L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages | Instaurer un climat de classe propice aux apprentissages Mettre en œuvre, analyser des séances d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. Exploiter l'environnement numérique lié à la conduite d'une séquence | |
| <p style="text-align: center;">Connaissances</p> <p>Connaître les déterminants de la construction du rapport au droit, à la règle Climat scolaire, climat de la classe : connaître les enjeux de l'éthique relationnelle Connaître la question de la maltraitance et du harcèlement scolaire</p> <p>Connaître des outils d'analyse des situations didactiques</p> <p>Utiliser l'évaluation pour organiser les apprentissages</p> <p>La difficulté scolaire : connaître des outils et démarches de diagnostic et d'aide aux élèves La notion d'école inclusive</p> <p>Connaître les intérêts et limites de l'usage des ressources et outils numériques en classe Connaître les enjeux de l'éducation aux médias et à l'information (EMI)</p> | | <p style="text-align: center;">Capacités</p> <p>Fixer et rappeler les règles de vie et les règles de la classe, conduire la classe et gérer des incivilités Construire son autorité et mettre en place un climat de classe favorisant les apprentissages des élèves (bienveillance et sécurité affective) Prévenir des violences scolaires. Repérer des situations de maltraitance, agir dans le cadre institutionnel</p> <p>Mettre en œuvre une transposition didactique adaptée Mettre en œuvre et analyser des séances d'apprentissage Construire des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences. Évaluer en situation d'apprentissage Analyser les réussites et les erreurs en situation d'apprentissage et accompagner l'élève Concevoir des activités de remédiation et de consolidation des acquis.</p> <p>Mettre en place des dispositifs de coopération et de collaboration favorisant la responsabilisation, l'autonomie et la prise de parole. Adapter sa posture face aux élèves - Savoir observer, réguler Prendre en compte les besoins des élèves. Mettre en œuvre quelques principes de différenciation Avoir un usage raisonné et équilibré des outils numériques dans le pilotage des séquences.</p> |

| | | |
|--|---|--|
| <p>UE3 : L'enseignant acteur de la communauté éducative (en lien avec le parcours de formation en école ou en établissement)</p> | <p>Faire vivre et partager les valeurs de la République Accompagner l'élève dans son parcours d'apprentissage et de formation Mettre en œuvre des démarches de projet pluridisciplinaire et/ou inter-degré dans une logique de parcours éducatifs Maîtriser l'environnement numérique professionnel</p> | |
| <p style="text-align: center;">Connaissances</p> <p>Connaître le cadre déontologique du fonctionnaire Connaître l'éducation à la citoyenneté (enjeux, politiques, pratiques ...) Connaître les parcours : mission partagée d'accompagnement du parcours de l'élève</p> <p>École, collège, lycée : connaissance mutuelle du cadre d'exercice et de la politique d'accompagnement pédagogique au sein du lieu d'exercice (école, EPLE, conseil école/collège) Maîtriser la notion de co-accompagnement et d'intégration des parents sur le plan éducatif et pédagogique (informer, soutenir et respecter le temps des parents) Connaître les institutions éducatives partenaires de l'école : institutions PJJ, protection de l'enfance, réseau associatif de l'éducation populaire, collectivités territoriales</p> <p>Maîtriser l'environnement numérique de l'enseignant Connaître les enjeux de l'éducation aux médias</p> | <p style="text-align: center;">Capacités</p> <p>Développer une posture éthique : - Caractériser les valeurs - Articuler pratiques et valeurs</p> <p>Faire vivre et partager les valeurs de la République - Expliquer le sens de la laïcité Mettre en place des pratiques pédagogiques adaptées aux enjeux de l'EMC (débat réglé, dilemmes moraux ...) et de l'EMI</p> <p>Participer à la construction du parcours de l'élève et adopter une posture d'accompagnement : dans une relation aux familles et dans le cadre du contexte d'exercice et des partenaires de l'école</p> <p>Construire et mettre en œuvre une démarche de projet en prenant en compte le contexte d'exercice (12h : démarche de projet accompagnée en groupe TP avec quelques apports en lien avec la thématique)</p> | |

Offre modulaire complémentaire : Prise en compte du parcours de l'étudiant ou du stagiaire (diversité du public) et de ses besoins

Offre par site de formation de modules complémentaires de 8h, dans un volume global par site : dotation calculée sur la base de 18h par groupe TP à partir de l'effectif total sur le site.

L'offre est établie en prenant en compte les parcours des étudiants (non lauréats, stagiaires parcours adapté, échec UE Langue,...). Elle peut répondre à un besoin ou permettre des approfondissements (recherche en éducation, enseignement en REP, pratique artistique ou scientifique, animation de débats, ...) selon les profils et les besoins des étudiants/stagiaires majoritaires identifiés. L'offre est construite et arbitrée annuellement au niveau de chaque site. Si un premier travail de recensement des possibles est faisable avant la rentrée, les arbitrages seront rendus une fois les effectifs connus (dans l'enveloppe horaire donnée, le nombre de modules offert par étudiant sera fonction des effectifs dans ceux-ci).

Le mémoire de master MEEF

Textes de référence

Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF :

- Article 7 : « *La formation s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles.* »
- Article 19 : « *Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master «MEEF», chaque étudiant réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation.* »

Recommandations du comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants – 30 mai 2014

Point 4 : un mémoire de master en relation étroite avec les pratiques professionnelles

« *La question du mémoire de master, que l'étudiant doit réaliser dans le cadre du M2 MEEF, a fait l'objet d'échanges approfondis au sein du comité.* »

« *Si l'on se rapporte au cadre national de formation, les articles concernant l'année de formation en alternance sont précis: le stage de la formation en alternance comporte un tutorat mixte; le stage confère a minima 20 crédits ECTS; l'évaluation de la période d'alternance porte sur le mémoire de master, la soutenance de ce mémoire et l'activité du stagiaire en situation professionnelle.* »

« *Pour le mémoire, il est indiqué qu'il se construit dans le cadre du stage de la formation en alternance du master MEEF, que ce mémoire de master doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Enfin, le mémoire ne saurait s'appuyer seulement sur le stage, mais doit également se référer à d'autres enseignements au sein de la formation. Pour tous les membres du comité, il importe de bien prendre en compte toutes les dimensions combinées d'un mémoire de master en lien avec une activité professionnelle.* »

Recommandations

1. *Élaborer le sujet du mémoire de master, de façon progressive, dans une construction partagée entre l'étudiant et l'équipe pédagogique plurielle qui l'accompagne et l'encadre durant sa formation.*
2. *Mobiliser de manière progressive et sur toute la durée de la formation, les compétences nécessaires à la réalisation de ce mémoire.*
3. *Lier fortement la réalisation de ce mémoire avec la période d'alternance en lien avec les enseignements suivis dans le cadre du master MEEF.*
4. *Intégrer pleinement la recherche au sein de cette année de formation professionnalisante, notamment la recherche en éducation au sens large. Ces approches scientifiques, nécessairement plurielles, doivent constituer un appui majeur pour le mémoire.*
5. *Favoriser le travail collectif pour la préparation du mémoire et pour une part de sa réalisation.*
6. *Évaluer le mémoire, afin de mesurer le degré de professionnalité de l'étudiant alternant et sa capacité à mobiliser les savoirs disciplinaires et scientifiques, en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles.*
7. *Composer le jury de ce mémoire de représentants des équipes pédagogiques plurielles, y compris un ou des professionnels de terrain.*
8. *Dissocier l'évaluation du mémoire et de la période d'alternance du processus de titularisation du fonctionnaire stagiaire, mais s'assurer que ces deux exercices reposent sur des éléments partagés et/ou des supports communs.*

Orientations générales

Les orientations génériques ci-dessous peuvent se décliner différemment suivant la mention du master (1^{er} degré, 2nd degré, Encadrement éducatif) et/ou suivant les parcours.

Contenus, définition, conditions

Le mémoire part de la situation professionnelle. Il n'est ni un rapport de stage, ni un mémoire de recherche académique. Il doit articuler, dans une démarche scientifique, terrain et recherche, et prendre en compte les contenus de la formation.

Le mémoire se centrera sur l'étude d'une question en lien avec l'exercice professionnel. Il accordera cependant une attention importante aux savoirs disciplinaires en jeu, en lien avec les programmes du premier ou du second degré (selon la mention). Il prendra appui sur une recherche bibliographique, prenant en compte en particulier les apports des travaux de recherche en éducation et dans le champ de la discipline (mention second degré notamment). Les étudiants recueilleront des données sur le terrain : textes institutionnels, extraits de manuels, productions d'enseignant, productions d'élèves, vidéos de classe,

questionnaires, entretiens, et les analyseront en utilisant des outils appropriés en les croisant avec les apports théoriques issus de la recherche en éducation et dans la discipline.

Les problématiques concerneront des thèmes liés :

- à l'activité professionnelle en classe :
 - construction et mise en œuvre de séance de classe, comprenant une analyse des savoirs disciplinaires en jeu ;
 - analyses des difficultés d'apprentissage des élèves en termes didactique, psychologique, sociologique, etc... ;
 - réflexions sur les choix à opérer pour l'intégration de supports et de documents non déjà didactisés, documents authentiques et sur le travail de transposition à effectuer pour passer de savoirs académiques à des savoirs à enseigner puis aux savoirs véritablement enseignés ;
- à l'activité professionnelle dans l'école et l'établissement : coopération avec les parents d'élèves, avec les partenaires de l'école, etc.

Calendrier possible

Semestre 3

- Émergence d'une problématique de travail en lien avec l'enseignement ;
- Recherche bibliographique pour établir un cadre théorique de travail; la confrontation des résultats de la recherche scientifique dans la discipline ou sur une problématique d'éducation avec l'exercice professionnel doit permettre de construire des séquences d'apprentissages ou des contextes qui feront ensuite l'objet d'une analyse ;
- Conception d'un dispositif en lien avec la problématique (par ex, séquence d'enseignement – apprentissage, construction d'un questionnaire, etc.) : la relation professeur-élève doit être présente quelle que soit l'entrée ;
- Mise en œuvre du dispositif donnant lieu au recueil de données (séquence d'enseignement – apprentissage préparée, enquête, etc.) ;
- Recueil de données effectif (observations, vidéo, travaux d'élèves...).

Semestre 4

- Analyse des données et retour sur la problématique (apprentissage de l'argumentation, approfondissement disciplinaire) en croisant notamment les apports de la recherche théorique dans la discipline et en éducation avec l'expérience qui émerge du terrain ;
- Rédaction du mémoire.

Encadrement

Le travail concernant le mémoire de M2 MEEF s'effectue de manière individuelle ou en binôme. Le travail en binôme est d'un grand intérêt car il entraîne l'obligation d'échanges «constructifs» (part de formation professionnelle) mais il peut présenter des limites organisationnelles.

L'encadrement est réalisé par une équipe pédagogique plurielle qui peut comprendre des enseignants-chercheurs, des formateurs ESPE (temps pleins et services partagés), des professionnels de terrain non ESPE (PEMF, FA). Cette équipe plurielle garantit la scientificité de la démarche et la relation au terrain.

Mise en forme du mémoire

Le document est présenté selon un modèle académique :

- Une page de garde : à télécharger sur l'ENT ;
- Un sommaire (ou une table des matières) ;
- Le corps du texte structuré par des titres et intertitres (la fonction d'un titre est d'informer le lecteur du contenu de la section qu'il s'apprête à lire...) ;
- Une bibliographie établie selon les normes retenues par l'équipe enseignante (normes APA pour le master MEEF 1^{er} degré) ;
- Une liste des tableaux et figures si nécessaire, et éventuellement un glossaire (termes spécifiques et abréviations particulières) se trouvent en début ou en fin de volume ;
- Des annexes (documents indispensables à la compréhension du texte ayant une fonction d'illustration, d'argumentation, de démonstration).

Le corps du texte comprend:

- Une introduction présentant le contexte, la genèse des questions professionnelles et le plan du mémoire ;
- Le corps du mémoire articule la réflexion sur les savoirs mis en jeu et l'analyse des pratiques effectives à l'aide d'une méthodologie appropriée ;
- La conclusion comprend une reprise des questions professionnelles ; elle apporte des éléments de réponse et des mises en perspective.

Les parcours de formation pour les étudiants non lauréats des concours

Principes généraux

Le master MEEF atteste la capacité à enseigner, éduquer ou former. Les parcours MEEF n'ont pas vocation à s'adresser aux étudiants ayant un autre projet professionnel, hors des champs liés à l'enseignement, à l'éducation et à la formation. Les masters 2 MEEF, mention 1^{er} et 2nd degré, sont à concevoir en vue d'attester la capacité à enseigner. Ils sont donc destinés à de futurs enseignants potentiels. Le master 2 MEEF est d'abord centré sur les compétences professionnelles, et non sur la préparation du concours. Il a pour objectif l'acquisition des compétences du nouveau référentiel (arrêté du 1^{er} juillet 2013) et doit être suivi par l'ensemble des étudiants en M2, lauréats ou non.

Parcours adapté en M2 au sein de la mention où la première année a été validée

Le stage des M2 non lauréats, plus court que celui des fonctionnaires stagiaires, filé, leur laisse davantage de temps de travail personnel pour préparer à nouveau les concours. En outre, le choix du jour de stage, ou de la répartition des heures, sur les 3 jours possibles correspondant au stage des étudiants fonctionnaires stagiaires peut créer des opportunités pour suivre des enseignements de M1.

En cas d'effectifs suffisants d'étudiants, l'offre modulaire en M2 peut proposer un module dédié à ces étudiants pour les aider à représenter le concours, en plus des enseignements de la maquette de M2.

Durée du stage des M2 MEEF non lauréats des concours

Les étudiants en M2, quelle que soit leur réussite aux concours, préparent le même diplôme. Il est donc nécessaire que les non-lauréats aient un stage d'une longueur significative pour que la formation commune suivie ait un sens et puisse attester de l'acquisition des mêmes compétences professionnelles que les fonctionnaires stagiaires.

Un stage de pratique accompagnée se déroule d'octobre à avril, sur un volume maximal de 20 semaines à raison de :

- deux demi-journées dans le premier degré (5h en moyenne par semaine) ;
- deux demi-journées pour les documentalistes et les CPE (7h en moyenne par semaine) ;
- de 4 heures par semaine pour les enseignants d'une discipline dans le second degré.

Ce volume horaire peut dans une certaine mesure être adapté si cela reste compatible avec l'organisation et les contenus de la formation. Cette adaptation peut permettre un enrichissement de l'expérience professionnelle en facilitant le suivi d'une progression pédagogique ou la participation à des activités complémentaires au sein de l'école ou de l'établissement, ou permettre un allègement du stage à l'approche des écrits. Dans tous les cas, une telle adaptation doit obtenir l'aval du responsable de la formation.

Les parcours de formation adaptés des stagiaires n'ayant pas d'obligation de diplôme pour leur titularisation (master ou titre équivalent obtenu ou dispensé de diplôme)

Les contenus des parcours adaptés ont été arrêtés par la commission académique présidée par le recteur. Cette commission s'est tenue le 13 juillet 2017. Son relevé de décisions est en annexe.

Tutorat des stagiaires et des étudiants de M2 MEEF

Le tutorat des stagiaires ou des étudiants, éléments central du volet professionnalisant de la formation, est une mission essentielle de l'ESPE. Pour cette raison, et au regard du nombre très important d'étudiants et de stagiaires en formation, tout enseignant de l'ESPE doit s'impliquer dans la mission de tutorat en fonction des besoins de l'école.

A compter de la rentrée 2017, le tutorat sera rémunéré :

- 6h par stagiaire ;
- 6h par binôme d'étudiants en pratique accompagnée ;
- 4h pour un étudiant seul en pratique accompagnée.

Calendrier 2017-2018 du master MEEF

Août 2017

| | L | M | M | J | V | M1 | M2 |
|-------------|----|----|----|----|----|----|-------------------------------------|
| S 34 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | | |
| S 35 | 28 | 29 | 30 | 31 | 1 | | Accueil et formation des stagiaires |

Septembre 2017

| | L | M | M | J | V | M1 | M2 |
|-------------|----|----|----|----|----|----------------------------|----------------------------|
| S 36 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | S1-1 Rentrée des étudiants | S3-1 Rentrée des étudiants |
| S 37 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | S1-2 | S3-2 |
| S 38 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | S1-3 | S3-3 |
| S 39 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | S1-4 | S3-4 |

Octobre 2017

| | L | M | M | J | V | M1 | M2 |
|-------------|----|----|----|----|----|------|------|
| S 40 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | S1-5 | S3-5 |
| S 41 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | S1-6 | S3-6 |
| S 42 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | S1-7 | S3-7 |
| S 43 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | S1-8 | S3-8 |

Congés scolaires : du 21 octobre au 5 novembre

Novembre 2017

| | L | M | M | J | V | M1 | M2 |
|-------------|----|----|----|----|----|---------------------------|-------|
| S 44 | 30 | 31 | 1 | 2 | 3 | Vacances | |
| S 45 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | S1-9 | S3-9 |
| S 46 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | S1-10 | S3-10 |
| S 47 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | S1-11 Stage d'observation | S3-11 |
| S 48 | 27 | 28 | 29 | 30 | 1 | S1-12 | S3-12 |

Décembre 2017

| | L | M | M | J | V | M1 | M2 |
|-------------|----|----|----|----|----|---------------------------|---------------------|
| S 49 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | S1-13 | S3-13 |
| S 50 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | S1-14 | S3-14 Formation UE3 |
| S 51 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | S1-15 Examens non assidus | S3-15 |
| S 52 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | Vacances | |

Congés scolaires : du 23 décembre au 7 janvier

Janvier 2018

| | L | M | M | J | V | M1 | M2 |
|------------|----|----|----|----|----|---------------------------------|-------|
| S 1 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | Vacances | |
| S 2 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | S2-1 | S3-16 |
| S 3 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | S2-2 Stage pratique accompagnée | S3-17 |
| S 4 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | S2-3 Stage pratique accompagnée | S4-1 |
| S 5 | 29 | 30 | 31 | 1 | 2 | S2-4 Stage pratique accompagnée | S4-2 |

Février 2018

| | L | M | M | J | V | M1 | M2 |
|------------|----|----|----|----|----|------------------------------|-----------------------------|
| S 6 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | S2-5 | S4-3 Formation UE3 |
| S 7 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | S2-6 Commissions et jury S1 | S4-4 Commissions et jury S3 |
| S 8 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | S2-7 Commissions et jury S1 | S4-5 Commissions et jury S3 |
| S 9 | 26 | 27 | 28 | 1 | 2 | Vacances pôle Sud uniquement | |

Congés scolaires : du 24 février au 11 mars – Une semaine de congé universitaire différente selon les pôles.

Mars 2018

| | L | M | M | J | V | M1 | M2 |
|-------------|----|----|----|----|----|--|--------------------|
| S 10 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | Vacances pôles Est et Ouest uniquement | |
| S 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | S2-9 | S4-7 |
| S 12 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | S2-10 | S4-8 Formation UE3 |
| S 13 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | S2-11 | S4-9 |

Avril 2018

| | L | M | M | J | V | M1 | M2 |
|-------------|----|----|----|----|----|-------|---------------------|
| S 14 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | S2-12 | S4-10 |
| S 15 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | S2-13 | S4-11 |
| S 16 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | S2-14 | S4-12 Formation UE3 |
| S 17 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | S2-15 | S4-13 |

1 semaine pour les épreuves écrites des concours et 1 semaine de révision.

Congés scolaires : du 21 avril au 6 mai

Mai 2018

| | L | M | M | J | V | M1 | M2 |
|-------------|----|----|----|----|----|-------------------------|-----------------------|
| S 18 | 30 | 1 | 2 | 3 | 4 | Vacances | |
| S 19 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | S2-16 Session 2 Examens | S4-14 |
| S 20 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | S2-17 du S1 non assidus | S4-15 Session 2 du S3 |
| S 21 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | S2-18 Fin des cours | S4-16 Fin des cours |
| S 22 | 28 | 29 | 30 | 31 | 1 | | |

Juin 2018

| | L | M | M | J | V | M1 | M2 |
|-------------|----|----|----|----|----|------------------------|------------------------|
| S 23 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | Commissions et jury S2 | Commissions et jury S4 |
| S 24 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | | |
| S 25 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | | |
| S 26 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | Session 2 du S2 | Session 2 du S4 |

Juillet 2018

| | L | M | M | J | V | M1 | M2 |
|-------------|----|----|----|----|----|----------------------------------|----------------------------------|
| S 27 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | Commissions S2 (fin de semaine) | Commissions S4 (fin de semaine) |
| S 28 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | Jury année M1 (début de semaine) | Jury année M2 (début de semaine) |
| S 29 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | | |

Validation du master et modalités de contrôle des connaissances

Pour les 3 premières mentions, le M1 MEEF ne peut être obtenu qu'à la condition que le stage ait été réalisé.

Le M1 mention 1^{er} degré ne peut être validé qu'à la condition que le TER (travail d'étude et de recherche) ait été rendu.

Le diplôme de master MEEF, pour toutes les mentions, ne peut être obtenu qu'à la condition que le mémoire de master en M2 ait été rendu et soutenu.

Pour toutes les mentions, la validation d'une année nécessite d'avoir la moyenne aux deux semestres. Les semestres du master MEEF, en 1^{ère} et 2^e année, ne sont pas compensables entre eux.

UE Langue et non compensation

L'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » stipule à l'article 8 : « *La formation intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. Cet enseignement est sanctionné par l'attribution de crédits. Ces crédits ne peuvent être obtenus par compensation* ».

Afin de ne pas pénaliser un étudiant n'ayant pas validé l'UE Langue en M1, s'il a obtenu la moyenne à chacun des deux semestres, sans avoir validé l'UEL, il est autorisé à s'inscrire en master 2^{ème} année. La non-validation de l'UEL étant suspensive de l'obtention du diplôme du master MEEF, il devra nécessairement représenter et valider l'UEL au cours de la 2^{ème} année de master.

La non compensation de l'UEL ne concerne pas les étudiants titulaires d'une licence de langue, quelle que soit la mention (ou le parcours) dans laquelle ils sont inscrits.

Dispositions particulières pour l'UE « Mise en situation professionnelle » des 3 premières mentions en M2 MEEF

- L'UE « mise en situation professionnelle » est non compensable au second semestre (exigence d'une note supérieure ou égale à 10) ;
- L'UE « mise en situation professionnelle » est non compensatrice aux deux semestres (exigence d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur l'ensemble des autres UE, et sur l'ensemble des UE) ;
- Pas de session 2 au S10 (report de note).

Report des notes de session 1 en session 2

- En cas d'UE non acquise, l'étudiant garde le bénéfice des éléments constitutifs (EC) obtenus en session 1 pour la session 2, à condition que ceux-ci fassent l'objet d'une épreuve distincte.
- En cas de non obtention d'un semestre en session 1, seules et toutes les UE dont la note est inférieure à 10 doivent être repassées en session 2.
- Les notes obtenues en session 2 annulent et remplacent les notes obtenues lors de la session 1.
- Dans le cas d'UE compensées en session 1 pour l'obtention d'un semestre, la possibilité est donnée de renoncer à la compensation au semestre, pour repasser toutes les UE compensées lors de la 2^e session relative à la même année d'inscription administrative. L'étudiant doit déposer une demande écrite auprès du service de scolarité compétent dans le délai de 2 jours francs qui suivent l'affichage des résultats.

Obtention d'une mention au master

À compter de l'année 2018-2019

- Cas des étudiants ayant effectué un cursus M1 + M2 MEEF à l'ESPE de Bretagne :

Le diplôme de master est obtenu lorsque chacune des deux années est validée. Il correspond à l'obtention de 120 ECTS. La mention de master est attribuée au terme d'un calcul qui prend en compte la moyenne obtenue dans chacun des quatre semestres sans affectation de coefficient.

- Cas des étudiants accédant au M2 sans M1 MEEF :

Le diplôme de master est obtenu lorsque la deuxième année est validée. Il correspond à l'obtention de 120 ECTS. La mention de master est attribuée au terme d'un calcul qui prend en compte la moyenne obtenue dans chacun des deux semestres sans affectation de coefficient.

Mesure transitoire pour l'année 2017-2018

Pour tous les étudiants en M2 MEEF, le diplôme de master est obtenu lorsque la deuxième année est validée. Il correspond à l'obtention de 120 ECTS. La mention de master est attribuée au terme d'un calcul qui prend en compte la moyenne obtenue dans chacun des deux semestres sans affectation de coefficient.

Les dispenses en master MEEF dans les 3 premières mentions

En dehors de ces règles académiques, les commissions pédagogiques des parcours sont responsables des autres dispenses ou équivalences accordées dans les UE disciplinaires et didactiques en M1 en fonction du cursus antérieur.

| MASTER 1 | UE2, UE3 et stage | UE 4 fondements éthiques et identité professionnelle | UE 5 Recherche | UE 6 Langue |
|---|---|--|----------------|-------------|
| | Les dispenses ne sont accordées que si l'UE a été acquise en master et sans compensation. | | | |
| Etudiant redoublant ayant validé l'UE Mise en situation professionnelle de la précédente maquette | X | | | |
| Etudiant redoublant ayant validé l'UE Contexte d'exercice du métier de la précédente maquette | | X | | |
| Etudiant redoublant ayant validé l'UE Recherche de la précédente maquette | | | X | |
| Etudiant redoublant ayant validé l'UE Langue de la précédente maquette | | | | X |
| Etudiant titulaire d'un M1 MEEF différent, d'une autre ESPE | | X | X | |
| Etudiant titulaire d'un M1 MEEF différent, en Bretagne | | X | X | X |
| Etudiant titulaire d'un diplôme de master autre que MEEF | | | X | X |
| Etudiant titulaire d'un diplôme de master MEEF différent | | X | X | X |
| Etudiant titulaire d'une licence de langue ou d'une certification en langue étrangère de niveau B2 (CLES ou une autre équivalence...) | | | | X |

| | |
|--|---|
| Etudiant vacataire ayant un contrat d'enseignement | Dispense du stage (<i>sans dispense de l'UE « mise en situation professionnelle »</i>) si le contrat de vacataire est signé au plus tard le 15 octobre de l'année en cours, et s'il porte sur 60h d'enseignement minimum. |
|--|---|

| MASTER 2 | UE 1 | UE 2 | UE 3 | UE 4 | UE 5 |
|--|--|------|------|------|------|
| | Les dispenses ne sont accordées que si l'UE a été acquise sans compensation. | | | | |
| Etudiant redoublant ayant validé toutes les UE disciplinaires et didactiques de la précédente maquette | X | X | | | |
| Etudiant redoublant ayant validé l'UE Contexte d'exercice du métier de la précédente maquette | | | X | | |
| Etudiant redoublant ayant validé l'UE Mise en situation professionnelle de la précédente maquette | | | | X | |
| Etudiant redoublant ayant validé l'UE Recherche de la précédente maquette | | | | | X |

| | |
|--|--|
| Etudiant vacataire ayant un contrat d'enseignement | Dispense du stage (<i>sans dispense de l'UE « mise en situation professionnelle »</i>) si l'étudiant vacataire justifie d'un volume horaire minimal équivalent à : - 80h pour les enseignants d'une discipline dans le second degré ; - 100h pour les enseignants du premier degré ; - 140h pour les documentalistes et les CPE |
|--|--|

Commission académique – 13 juillet 2017 – Relevé de décisions Parcours adaptés des fonctionnaires stagiaires

La commission académique arrête les parcours de formation adaptés suivis à l'ESPE par les stagiaires non soumis à une obligation d'obtention de diplôme en vue de leur titularisation (Arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires). Ces parcours doivent tenir compte du parcours professionnel antérieur et des besoins du stagiaire.

Composition de la commission académique présidée par le recteur

- Pascal Brasselet Directeur de l'ESPE
- Brigitte Kieffer IA-DASEN des Côtes d'Armor
- Armelle Fellahi Doyenne des IA-IPR
- Lionel Varichon Doyen des IEN-ET/EG
- Éric Letort IEN 1^{er} degré, Ille et Vilaine
- Jean-Michel Savolle Responsable de la formation 1^{er} degré, ESPE
- Valérie Le Meur Adjointe responsable du pôle Est, ESPE

I. La diversité des situations des fonctionnaires stagiaires lauréats d'un concours

Les différentes situations de professeurs ou CPE stagiaires à mi-temps à l'ESPE :

- a) ceux qui n'ont pas validé de master et ayant cette obligation ;
- b) ceux qui ont validé un master autre que MEEF ou ayant un grade équivalent ;
- c) ceux qui sont dispensés du grade de master ;
- d) ceux qui ont déjà validé un master MEEF.

Les stagiaires dans la situation (a) seront inscrits en master 2 MEEF (stagiaires de profil 1). La nouvelle maquette de formation de M2 MEEF est construite avec une approche par compétences :

- UE1 : L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages
- UE2 : L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages
- UE3 : L'enseignant acteur de la communauté éducative
- UE4 : Mise en situation professionnelle
- UE5 : Recherche

S'ajoute à ces UE une offre modulaire (8h), au choix de l'étudiant/stagiaire en fonction de ses besoins.

Les autres stagiaires sont dans un parcours de formation adapté. Les stagiaires dans les situations (b) et (c) ne sont pas distingués pour ce qui concerne leurs obligations de formation (stagiaires de profil 2). Tous les stagiaires à mi-temps s'inscrivent à l'université, avec exonération de droits, pour suivre la formation à l'ESPE.

S'y ajoutent les stagiaires ayant déjà une expérience significative d'enseignement, affectés à temps plein à l'issue de leur réussite à un concours interne ou externe.

Concernant les professeurs des écoles stagiaires, ils participent à 9h d'animations pédagogiques en circonscription, dans la mesure où ces animations n'ont pas lieu durant les journées de formation à l'ESPE.

II. Les stagiaires ayant validé un master autre, un grade équivalent ou en étant dispensés (stagiaires de profil 2)

Ces stagiaires ont le choix en début d'année entre deux types de « contrat pédagogique » :

- soit de s'inscrire dans le parcours diplômant de master MEEF et de suivre l'ensemble des UE dans le but de les valider et d'obtenir le M2 MEEF ;
- soit de s'inscrire dans un parcours de formation adapté non diplômant, intégré au parcours de master MEEF correspondant à leur recrutement (obligation de suivi de certaines UE).

Obligation de formation

Ces stagiaires n'ayant pas d'expérience significative d'enseignement, doivent suivre l'ensemble des UE à l'exception de l'UE5 Recherche correspondant à la rédaction du mémoire de master. Toutefois, dans certains parcours et après accord des corps d'inspection, des aménagements de suivi des enseignements disciplinaires au sein de l'UE1 sont possibles, afin de mieux prendre en compte les besoins de ces stagiaires.

Évaluation

Les nouvelles maquettes de formation étant conçues en fonction d'une approche par compétences, les évaluations s'appuient sur des demandes de productions ancrées dans les compétences visées. L'élaboration de ces productions faisant partie intégrante du processus de formation, les stagiaires en parcours adapté seront soumis aux mêmes obligations de production que les autres stagiaires pour les UE concernées (hors mémoire), bien qu'ils n'aient pas à valider d'UE.

Cas particulier des stagiaires ayant un master MEEF correspondant à un autre métier

Un stagiaire détenteur d'un master MEEF disciplinaire du 2nd degré (professeur de collège ou lycée) est considéré comme détenteur d'un master autre s'il est lauréat du concours « professeur des écoles » ou d'un concours « professeur de lycée professionnel » afin de garantir le suivi d'une formation spécifique qu'il n'aura pas reçue jusque-là.

Possibilité de VAPP

Certains stagiaires dispensés de l'obtention d'un master peuvent être lauréats avec un niveau licence et ne pas bénéficier d'une inscription de droit en M2. S'ils manifestent le souhait de s'inscrire dans un parcours de M2 MEEF diplômant, il leur est proposé de faire une demande de VAPP (validation d'acquis professionnels et personnels), voie d'accès à une formation après examen par une commission pédagogique des acquis professionnels, personnels et de formation. Elle permet à un candidat de s'inscrire à une formation sans posséder le diplôme qui y donne accès de plein droit.

III. Les stagiaires ayant déjà validé un master MEEF (stagiaires de profil 3)

Plus précisément le parcours adapté pour ce public concerne :

- les étudiants non lauréats en 2016 inscrits en M2 MEEF en 2016-2017, lauréats d'un concours de la session 2017 et ayant validé le parcours de master correspondant à leur concours de recrutement ;
- les professeurs et CPE stagiaires en 2016-2017, ayant validé le M2 MEEF ou suivi la formation à l'ESPE dans le cadre d'un parcours adapté, en situation de renouvellement de stage en 2017-2018 ;

Le ministère s'est positionné dans le sens d'un parcours adapté intégrant un temps de formation équivalent aux autres fonctionnaires stagiaires et en lien avec la formation continue.

Le parcours adapté proposé, en conformité avec la note ministérielle du 29 mai 2015 adressée aux directeurs d'ESPE, intègre une participation académique :

- Des enseignements en lien avec l'exercice professionnel :
 - o Accueil et formation à la prise en main des classes, fin août
 - o Analyses de pratiques associées au parcours de master MEEF (UE4)
 - o A minima 1 modules de 8h au choix dans l'offre proposée sur le site
 - o Modules de formation continue
 - 2nd degré : inscription prioritaire dans des modules proposés au PAF, à hauteur de 4 journées maximum, après identification partagée des besoins de formation entre le stagiaire et ses tuteurs terrain et ESPE.
 - 1^{er} degré : 4 parcours m@gistère mis en œuvre dans les départements, dont deux avec une thématique imposée, correspondant aux priorités ministérielles, et deux choisis dans une liste dont le tutorat est assuré.
- Une démarche de projet, interdisciplinaire, voire inter-degrés par groupes de 3 à 6 stagiaires :
 - o portant sur un sujet au choix parmi des thématiques ancrées dans des contextes scolaires, dans le cadre de la déclinaison académique de la politique éducative nationale ;
 - o se concrétisant par une production diffusable utile à la collectivité constituant la monographie demandée, ainsi que par une contribution à des dispositifs locaux sur le sujet choisi ;
 - o incluant une partie de travail personnel et en équipe de stagiaires ;
 - o accompagnée par l'ESPE, avec la participation de personnes ressources de l'académie.

Les thématiques proposées, précisées en collaboration avec les corps d'inspection, seront traitées en plaçant l'élève et ses acquisitions au centre des réflexions et des actions développées.

Remarque : les stagiaires en renouvellement qui rencontrent de fortes difficultés dans leur pratique professionnelle peuvent avoir un aménagement de leur parcours adapté avec une proposition d'intégration de tout ou partie du parcours des profils 2. Cet aménagement du parcours de formation est négocié et contractualisé dans la fiche de suivi d'accompagnement personnalisé.

IV. Les stagiaires affectés à temps plein

Leur formation comprendra 5 journées assurées à l'ESPE, conçues en partenariat avec les corps d'inspection pédagogique du second degré.

Sans prendre un caractère obligatoire, cette formation est proposée en début d'année aux lauréats de l'agrégation interne ou externe, ou par liste d'aptitude, disposant d'une expérience professionnelle significative en tant que titulaire.

Pour les stagiaires à temps plein, pourra être étudiée la possibilité d'avoir un complément de formation disciplinaire à l'ESPE dans le cadre des parcours existants.

V. Les stagiaires en prolongation n'ayant pas l'obligation de master

Les stagiaires en prolongation de stage à mi-temps ont souvent suivi l'essentiel de la formation à l'ESPE.

Dans le cas d'une prolongation d'une durée de 3 mois, pour les stagiaires n'ayant pas de difficulté particulière :

- participation aux temps d'analyse de pratiques à l'ESPE ;
- suivi sur cette durée par un binôme de tuteurs.

En cas de difficultés persistantes connues, ils entrent dans le cadre du dispositif d'accompagnement personnalisé où un aménagement du parcours de formation est négocié et contractualisé.